

À lire attentivement et à conserver

★ Nouveau cours Handicirque à la rentrée 2018-2019

À la rentrée 2018-2019, la Cité du Cirque propose un cours Handicirque pour les parents et leurs enfants porteurs de handicap (6 à 10 ans). Une expérience partagée entre l'enfant et le parent (qui participe activement à la séance) avec une approche de l'activité motrice et sensorielle. La séance d'1h est encadrée par un enseignant cirque et un professionnel de soin, Marina Perin.

Marina Perin, psychologue clinicienne au Mans, accompagne depuis de nombreuses années les familles du CAMSP (centre d'action médico-sociale précoce) à des ateliers cirque adaptés à la Cité du Cirque.

Attention : la séance a lieu le jeudi de 17h30 à 18h30 (erreur sur la plaquette)

Tarif pour 29 séances : 198 € (pour le binôme parent/enfant)

★ Inscriptions

Conditions : pour pouvoir participer au cours Handicirque, l'enfant doit avoir une mobilité et ne pas être épileptique. L'adulte accompagnant est investi sur l'ensemble des séances, il est sur le tapis avec l'enfant et prend part activement. L'alternance mère, père, adulte référent est possible.

Ce cours fait l'objet d'une procédure spécifique d'inscription :

1/ **Préinscriptions des élèves** à partir du **mercredi 6 juin** 2018

2/ **Réunion d'information mardi 5 juillet** 2018 de 18h à 19h à la Cité du Cirque

3/ **Confirmation des inscriptions : semaine du 9 juillet 2018**

4/ Temps d'échanges avec les adultes participants au cours : jeudi 13 septembre 2018 à 17h30

5/ Premier cours : jeudi 20 septembre 2018

Derniers cours : fin mai / début juin 2019 (après 29 séances)

Pour que l'inscription soit validée, merci de préparer les documents ci-joints dûment complétés : la fiche d'inscription + la fiche santé/règlement. Y joindre le règlement de la licence fédérale (21,20 €) + un certificat médical de non contre-indication (datant de moins d'1 an).

★ Nouvelles coordination et offre pédagogiques

Pour la rentrée 2018-2019, l'offre de cours loisirs évolue vers une meilleure lisibilité de la progression dans la pratique du cirque à l'école. Nous avons fait le choix d'une approche par niveau : de la découverte de toutes les disciplines, à l'initiation par le développement des apprentissages, jusqu'au perfectionnement en se spécialisant dans une technique.

Géraldine Boy a été nommée à la coordination pédagogique de l'école.

★ 2008-2018 : la Cité du Cirque fête ses 10 ans !

Inaugurée en 2008 dans l'ancienne piscine du quartier des Bords de l'Huisne-Sablons, l'école de cirque a bien grandi depuis. Nous passerons ce cap avec vous à l'occasion d'une **fête anniversaire le samedi 24 novembre 2018 !**

Règlement de la Cité du Cirque Marcel Marceau

Merci de bien vouloir respecter les points suivants pour le bon déroulement des séances :

- ★ Des vestiaires filles et garçons sont à disposition des élèves pour se changer.
- ★ Il est recommandé de laisser à la maison bijoux, portables et autres objets de valeur. La Cité du Cirque et les membres de l'encadrement ne pourront en aucun cas être tenus responsables du vol ou de la détérioration des objets personnels.
- ★ Pour le confort de l'activité et la sécurité, nous demandons aux élèves de s'équiper de la façon suivante : vêtement de sport (tenue confortable, pas de jeans ou pantalons serrés), ballerines ou rythmiques, cheveux attachés, pas de bijoux.

Notre équipe est à l'écoute des élèves et de leurs parents. Si vous souhaitez échanger et donner votre avis, n'hésitez pas à venir nous voir !

Les élèves sont représentés au conseil d'administration de la Cité du Cirque. Une nouvelle élection sera organisée à la rentrée 2018-2019 pour désigner le ou la prochain(e) représentant(e) et un(e) suppléant(e).

La Cité du Cirque organise 29 semaines de cours pour l'ensemble des élèves. Calendrier fourni en septembre.

Le cirque est un art, il s'enseigne dans le respect de la personne. Il est interdit de se faire mal.

Modalités d'inscription

- ★ La confirmation de l'inscription vous sera communiquée la semaine du 9 juillet 2018.
- ★ Le dossier doit comprendre :
 - la **fiche d'inscription** et la **fiche santé/règlement** (au dos de la fiche d'inscription) complétées et signées ;
 - le **règlement de la licence fédérale** de 21,20 € ;
 - un **certificat médical de non contre-indication** datant de moins d'1 an.

La licence de la fédération française des écoles de cirque (21,20 € pour l'année 2018-2019) est obligatoire et inclut une assurance couvrant les licenciés durant leurs activités. Un tableau descriptif des garanties est affiché à l'accueil.

- ★ À fournir **à la 3^e séance au plus tard (les élèves ne seront plus acceptés en cours sans ces éléments)** :
 - le règlement du solde de l'année ⁽¹⁾
 - l'attestation d'assurance responsabilité civile pour chaque accompagnateur adulte de l'enfant inscrit

**★ La première séance de l'année est une séance d'essai. ★
Pour y participer, vous devez être inscrit(e) et avoir réglé les frais de licence (21,20 €).**

Modalités financières

Moyens de paiement acceptés : chèques vacances, coupons sports, bons temps libres de la CAF, pass culture sport, espèces, chèque (à l'ordre du Trésor Public, indiquer le nom de l'élève au dos), *carte bancaire (équipement en cours)*.

Factures sur demande. Renseignez-vous sur les aides auprès de vos CE et de la CAF.

Tarif élève valable pour l'élève et sa famille sur les stages organisés pendant les vacances scolaires et les week-ends.

Le montant total de l'année est à régler entre la 1^{re} et la 3^e séance au plus tard. L'année n'est pas remboursable (excepté pour raison médicale ou déménagement sur présentation d'un justificatif). Il est possible d'arrêter à l'issue de la première séance en le communiquant expressément au personnel d'accueil avant la 2^e séance. Les frais de licence (21,20 €) ne seront pas remboursés. Dans le cas contraire, l'inscription est considérée comme définitive et le montant de l'année est dû en intégralité.

Paiement en plusieurs fois : retirer à l'accueil de la Cité du Cirque le formulaire de demande de facturation auprès de la trésorerie municipale pour un paiement échelonné.

Cas particuliers :

- ★ Frères, sœurs et parents d'un élève déjà inscrit : réduction de 20 € pour s'inscrire à une séance à l'année
- ★ Moins de 25 ans : tarif adolescent appliqué
- ★ Inscription au semestre : possible uniquement aux cours adultes, au tarif de 150 €. Séances de **septembre à janvier** ou de **février à juin**. Les réductions et remboursements ne s'appliquent pas à cette formule.
- ★ Inscription à plusieurs cours : réduction de 50 % appliquée au 2^e cours choisi le moins cher, si 3^e cours tarif plein appliqué.

(1) Tarifs à l'année. Consultez le tableau récapitulatif sur la plaquette 2018-2019

Élève

Nom : Prénom :

Responsable de l'élève

N° Sécurité sociale :

Responsable légal (père, mère ou autre) :

Indications médicales et décharge

Nature du handicap de l'enfant :

.....

.....

Commentaire :

.....

.....

.....

Je soussigné(e) responsable légal de l'enfant

atteste avoir pris connaissance des risques liés à ces activités et assume l'entière responsabilité des dommages liés à cette pratique qui seraient dus à l'état de santé actuel de mon enfant.

m'engage à signaler au responsable de l'école toute modification de l'état de santé de mon enfant, susceptible d'infirmier cette attestation.

autorise la Cité du Cirque à prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'urgence.

Fait à le

Signature du représentant légal :

Nota : Aucun traitement ne sera administré par un membre de la Cité du Cirque.

Un **certificat médical (datant de moins d'1 an) de non contre-indication** à la pratique du cirque pour l'enfant est demandé à l'inscription.

Règlement

Je soussigné(e) responsable légal de l'enfant

déclare avoir lu et compris le règlement de la Cité du Cirque Marcel Marceau et en accepter les conditions.

Fait à le

Signature du représentant légal :

Accompagnateurs des cours Handicirqe : responsabilité civile

Les frais d'inscription à ce cours incluent l'assurance de l'enfant comprise dans la licence fédérale. Cependant, l'adulte accompagnateur n'est pas couvert par cette assurance. C'est pourquoi il est nécessaire de **fournir une attestation d'assurance responsabilité civile pour chaque accompagnateur adulte** qui participe avec l'enfant (de 6 à 10 ans) aux cours Handicirqe.